



Société civile immobilière ou indivision ?

Par **alain labbe**, le **23/11/2009** à **21:17**

Bonjour,

Mon épouse et moi, mariés sous régime de la communauté universelle envisageons d'acquérir avec l'un de nos enfants ,majeure et mariée ss régime de séparation des biens une maison jouxtant notre résidence secondaire, propriété de mon épouse (pour augmenter la capacité d'accueil familial).

Indivision ou société civile immobilère ?

Quels conseils pourriez-vous nous donner en faveur de l'une ou l'autre des structures juridiques?

Merci de votre réponse